

Fiche Engagé de Service Civique – Mission Feux de forêt – Parc National de La Réunion – SETEUR OUEST

Objet de la mission :

Ambassadeurs Réunionnais du Patrimoine Mondial

« DES AMBASSADEURS REUNIONNAIS AU SERVICE DE LA RESILIENCE DU PATRIMOINE MONDIAL FACE AU RISQUE FEUX DE FORETS ET A L'INVASION PAR LES PLANTES EXOTIQUES »

Thématique de la mission : Environnement

Où ?

- Antenne Ouest : 22 chemin des Jacarandas 97426 Les Trois-Bassins ;
- Massifs concernés : Hauts-sous-le-vent, Cirque de Mafate ;

Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? À quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

Comme l'aléa incendie est élevé et souvent lourd de conséquences pour les massifs forestiers, l'île de La Réunion bénéficie d'un Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) pour la période 2017-2026. Chaque année avant la saison sèche (15 sept-fin dec), un plan départemental d'organisation de la sécurité civile (Plan ORSEC) de prévention et de lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels est déclenché par le Préfet de la Région Réunion.

Ce plan permet de coordonner les moyens de surveillance et de réponse opérationnelle avec l'implication des différents partenaires concernés ; Préfecture, DAAF, EMZPCOI, SDIS 974, ONF, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Météo-France, FAZSOI, Communes, Département de La Réunion, Parc national de La Réunion.

Au sein de cet interservices, le Parc national de La Réunion vient renforcer plus spécifiquement deux aspects concernant les milieux naturels du cœur de parc national :

- La Sensibilisation auprès de différents usagers (randonneurs, pique-niqueurs principalement)
- La Surveillance de par leurs présences au sein des zones sensibles.

Quelles seront les activités confiées aux volontaires

Pour renforcer l'action du PNRun dans cette mission de sensibilisation et de surveillance, douze volontaires de service civique (trois par secteur) viennent compléter les équipes permanentes du PNRun sous forme d'un engagement d'une durée de six mois (juillet-décembre). Les activités qui leur sont confiées sont :

En routine :

1/ Contribuer à l'information et à la sensibilisation de différents publics ; habitants, touristes (locaux et extérieurs), randonneurs, professionnels etc. qui fréquentent les espaces naturels ou leurs abords aux enjeux de préservation des espaces naturels et des éléments constitutifs du patrimoine mondial de l'humanité (paysages, biodiversité) ;

2/ Participer à la sensibilisation des publics sur la sensibilité des milieux/paysages et leur nécessaire protection face aux effets conjugués des différents aléas et en particulier les incendies et les espèces exotiques envahissantes ;

3/ Contribuer à la vulgarisation des connaissances acquises par le Parc national et ses partenaires sur les conséquences des incendies répétés, la synergie avec les autres menaces (notamment EEE), les capacités de résiliences des milieux ;

4/ Faire connaître la réglementation sur l'emploi du feu, ainsi que les bons gestes et les bons comportements à avoir pour éviter les risques ou leur aggravation ;

5/ Faire connaître et faire comprendre la signification des moyens et du signal d'alerte en cas de départ de feu ;

Quand le risque feu de forêt est faible :

6/ Participer aux actions collectives de sensibilisation sur les sites naturels les plus vulnérables en contribuant à l'organisation et à l'encadrement de bénévoles pour des chantiers citoyens de lutte contre les plantes invasives pour les publics suivants : scolaires, associations, entreprises, partenaires) ;

7/ Accompagner les actions de médiation du Parc national sur d'autres thématiques ; organisation et co-animation de rencontres-événements-ateliers, animation en classe auprès du public scolaire, etc sur les thèmes suivant ; souveraineté alimentaire, le « mieux éclairer », EEDD et transition écologique, lutte contre les déchets, etc ;

8/ Participer à la création et à la mise en place d'autres outils pédagogiques à destination des publics fréquentant les espaces naturels ;

9/ Participer à l'acquisition et à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine végétal et culturel organisées par le Parc national et ses partenaires ;

En quoi cette mission complétera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés de la structure?

La mission du volontaire intervient en appui des actions d'information, de sensibilisation des agents permanents du PNRun. Par son engagement, le volontaire contribue à la démultiplication des actions de l'établissement notamment auprès d'usagers des espaces naturels et de leurs abords qui sont souvent éloignés des problématiques environnementales. La mission de sensibilisation est essentielle et complémentaire dans ces secteurs. De par leur présence sur le terrain, où il y a moins de présence des agents du PNRun, de l'ONF et des forces de l'ordre en ces temps très tendus en terme de sécheresse, la complémentarité en terme de surveillance et de dissuasion est également à noter.

Quelle seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Au cours des sessions de formation puis ensuite lors des missions, le volontaire sera amené à interagir avec un panel d'opérateurs ; Préfecture, État-major de zone, DAAF, Météo France, ONF, SDIS974, des forces de l'ordre (Gendarmerie, Police nationale) et quelques fois des élus. Il sera amené à rencontrer une typologie de public variée ; randonneurs, pique-niqueurs, habitants, touristes, professionnels pour sensibiliser et informer. En moyenne sur les précédentes saisons, près de 3 000 personnes sont ainsi sensibilisé aux notions de préservation des espaces de biodiversité et les moyens d'y contribuer. Cette diversité et mixité des interlocuteurs permet d'engranger de l'expérience en terme de mixité sociale. C'est aussi l'occasion d'acquérir des capacités relationnelles, d'écoute, de prise de parole en public et de reformulation.

En quoi la mission est-elle accessible à tous les jeunes?

La mission nécessite un minimum d'autonomie, des capacités relationnelles et dans une moindre mesure, une bonne condition physique. Au-delà des missions sur le terrain, le volontaire pourra être invité à participer à des réunions d'équipe. Des documents relatifs à l'organisation interne du service (règlement intérieur de l'établissement) seront mis à sa disposition.

Une fois recruté par l'établissement, chaque volontaire est placé sous la responsabilité des tuteurs (1 par secteur) qui assure le suivi hebdomadaire des missions et le tutorat de Service Civique.

Bien en amont de la campagne feux de forêt (15/09-15/12), chaque volontaire bénéficie d'une formation (3 à 4 jours) adaptée avec plusieurs modules dispensés (théoriques et pratiques) par différents intervenants internes et extérieurs (partenaires de la DFCI). Une phase d'immersion est également observée au sein des équipes permanentes de secteurs. L'occasion pour chaque volontaire de parfaire sa formation et de découvrir les spécificités du territoire auquel il/elle est affecté (enjeux, menaces, accès, sites emblématiques, éléments de langage, etc). Cela permet également à chacun de partager l'expérience acquise par les agents

permanents du PNRun notamment sur la sensibilisation des publics (techniques, postures, outils, supports, etc).

A noter que l'établissement propose - spécifiquement pendant la période à risque Feux de Forêt – le concours d'un coordonnateur qui vient épauler les tuteurs des secteurs pour planifier les missions hebdomadaires et contribuer à l'encadrement des volontaires notamment en temps de week-end et jours fériés. Ce dernier représente l'établissement en réunion inter-services tous les jeudis et organise le déploiement des équipes sur le dispositif en articulation avec les autres services (SDIS, ONF, Police, Gendarmerie). En amont, il contribue également à l'accueil des volontaires, leur formation, leur immersion au sein du dispositif et à leur accompagnement lors des missions de sensibilisation.

Modalités d'organisation et de temps de travail :

Accueil de 3 services civiques au sein du secteur OUEST

Encadrement du dispositif par un coordonnateur et au sein du secteur par le responsable de secteur et le technicien d'encadrement (également tuteur) ;

Prise en charge par l'établissement de l'équipement (dotation habillement, EPI, matériel de secours et de sécurité), de la formation et de la logistique associée à chaque mission (utilisation d'un véhicule de service) ;

Ces missions s'exercent sur la base d'une durée hebdomadaire de 24 heures et de façon prioritaire les week-ends et jours fériés, qui sont les périodes de plus forte fréquentation des milieux.

Candidatures et sélection :

Les candidats peuvent postuler **jusqu'au 31 mai 2024** et doivent joindre une lettre de motivation et un curriculum vitae (format PDF) **exclusivement** via le lien : <https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-mission/ambassadeurs-reunionnais-du-patrimoine-mondial-face-au-risque-feux-et-invasion-plantes-exotiques-661e4138e81911179a0ef8a4>

Pour se déplacer sur les différents sites d'intervention, la détention d'un permis B est souhaitable. Les volontaires étant réparti par équipe de 3, il convient qu'au moins un membre de l'équipe en soit doté ;

Les candidats présélectionnés seront définitivement recrutés après une journée de découverte de l'environnement de travail (des convocations seront envoyées au minimum 10 jours avant). Un entretien avec le tuteur aura lieu au cours de cette journée, permettant de juger de l'intérêt et des motivations du candidat à la mission proposée.

3 volontaires seront finalement retenus pour chacune des antennes soit au total 12.

Quand ?

A partir du 01 Juillet 2024 (6mois / 24h par semaine) ;

Quel domaine ?

Environnement

Combien de postes ?

12 au total, soit 3 par secteur géographique

Quel organisme ?

L'établissement public du Parc national de La Réunion